

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

PA14956 – 28/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-septième session ordinaire
7 - 12 juin 2015
Johannesburg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/895 (XXVII) vi
Original: anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES RÉFUGIÉS, LES
RAPATRIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE**

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

JANVIER-JUIN 2015

INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a entrepris les activités programmées au cours du premier semestre de l'année 2015 conformément au plan de travail approuvé en début de l'année. Ces activités ont porté sur les missions d'évaluation effectuées au Soudan du Sud, au Malawi et en Ouganda. Elles ont également porté sur la participation du Sous-comité aux activités de la Commission.

ACTIVITÉS

Réunions du Sous-comité du COREP sur les Réfugiés.

2. Le Bureau du Sous-comité du COREP sur les réfugiés s'est réuni le 13 février 2015 pour effectuer un examen préalable de son programme de travail 2015 avant la tenue de la session plénière du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique s'est réuni en session plénière le 20 mars 2014 pour examiner le projet de programme d'activité 2015 soumis et discuter sur d'autres questions importantes se rapportant au mandat du Sous-comité. Les débats de cette session ont principalement porté sur l'adoption du programme d'activité 2015 du Sous-comité et sur les modalités d'organisation des consultations régionales sur la position africaine commune au Sommet humanitaire mondial prévu en mai 2016 à Istanbul (Turquie).

3. Le Bureau du Sous-comité du COREP sur les réfugiés les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique s'est réuni le 13 avril 2015 avec le Président du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations unies sur les réfugiés, Ambassadeur Commissario, Représentant permanente de la République du Mozambique au Bureau des Nations Unies à Genève. Le Président du Comité exécutif a informé les participants qu'ils venaient de conclure une mission d'évaluation au Soudan du Sud. Il a indiqué que le but de la Mission était d'évaluer la situation des personnes déplacées sous la protection des Nations Unies. Il a en outre visité l'Etat du Nord du Haut Nil au Soudan du Sud où se trouvent des réfugiés du Sud Kordofan et du Nil Bleu au Soudan. Le Président a également informé la réunion qu'il se rendrait dans la région de Gambella en République fédérale démocratique d'Éthiopie pour évaluer la situation des réfugiés du Soudan du Sud.

4. Le Bureau du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique s'est de nouveau réuni le 11 mai 2015, pour échanger avec le Département des affaires politiques pour discuter des activités en rapport avec la mise en œuvre de la décision du Conseil Exécutif, Ex. CL/Dec.817(XXV) portant sur la mise en œuvre d'un processus politique consultatif dans toutes les régions de l'Union en vue d'une position africaine commune au Sommet humanitaire mondial prévue en mai 2016 à Istanbul (Turquie).

Missions du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées

5. Différentes missions d'évaluation humanitaire ont été effectuées par les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés avec l'appui de la Division des Affaires humanitaires du Département des Affaires politiques. Ces missions entrent dans le cadre de la décision du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées du 20 mars 2015, par laquelle il a adopté son programme d'activité et demandé à la Commission d'entreprendre une série d'activités au cours de l'année 2015, y compris, entre autres, des missions sur le terrain dans les États membres de l'Union africaine les plus touchés par le problème de déplacement des populations et d'autres défis humanitaires. Au cours du premier semestre de l'année 2015, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés a organisé les missions d'évaluation humanitaires dans les États membres suivants :

- République du Soudan du Sud ;
- République du Malawi ;
- République d'Ouganda.

a) Mission d'évaluation humanitaire en République du Soudan du Sud.

6. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique s'est rendu en mission d'évaluation humanitaire en République du Soudan du Sud au cours de la période allant du 19 au 25 avril 2015. La mission a été conduite par le nouveau président du Sous-comité du COREP en la personne de Son Excellence M. Yahiaoui Lamine, Ambassadeur de la République Arabe Saharaïenne Démocratique (RASD) en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine qui a été accompagné de deux fonctionnaires de la division des affaires humanitaires du Département des affaires politiques.

7. La mission de l'Union africaine a rencontré à Juba, capitale du pays, les autorités gouvernementales chargées des affaires humanitaires et de réduction des risques de catastrophes et la Commission pour les affaires des réfugiés. La mission a également rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies au Soudan du Sud, les fonctionnaires de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) ainsi que les Agences des Nations unies travaillant dans le domaine humanitaire au Soudan du Sud. La mission a par la suite entrepris des visites de terrain au site de la protection des civiles se trouvant dans la concession de la MINUSS ainsi qu'au camp des réfugiés de Gorom qui se trouve à une distance d'environ une heure de route de la capitale.

8. La situation humanitaire en République du Soudan du Sud reste dominée par les conditions de vie des personnes déplacées de suite des combats qui ont éclaté, le 15 décembre 2013 à Juba, entre les forces gouvernementales du Soudan du Sud et ceux de l'opposition et qui se sont rapidement propagés à d'autres endroits du pays, principalement dans le Jongolei, dans l'Unity et dans l'Upper Nil States. Ces combats ont fait plus de deux millions de personnes déplacées, dont environ 1,5 million, à l'intérieur du Soudan du Sud et plus d'un demi-million dans les pays voisins.

9. Dans le pays, à la date du 25 avril 2015, les personnes déplacées en Afrique étaient d'environ 604.500 à Jongolei, 366.400 à Unity Sate, 264.100 dans l'État du Haut-Nil et 130.800 à Lacs. 5% des personnes déplacées ont trouvé refuge dans les sites de protection des civils de la MINUSS, entre autres, à Bentiu (52 825), dans le camp des Nations unies à Juba (34 805), à Malakal (21 359), à Bor (2 644).

10. À Malakal le déplacement des populations est majoritairement occasionné par les tensions ethniques entre les Dinkas, les Nuer et les Shilluk, mais aussi par les violences, toujours en cours, entre les forces gouvernementales et l'opposition. Le nombre élevé de personnes déplacées en Afrique pose un énorme défi au gouvernement sud-soudanais, qui continue à connaître des pénuries en denrées alimentaires pour subvenir aux besoins des personnes déplacées.

11. Le Soudan du Sud fait également face au problème d'accueil des réfugiés principalement ceux arrivés après l'éclatement des conflits, en juin et septembre 2011 en République voisine du Soudan, entre les Forces armées soudanaises (SAF) et le Mouvement de libération du peuple du Soudan (SPLM-Nord) dans les États du Sud-Kordofan et du Nil Bleu. Au Soudan du Sud, ces réfugiés sont majoritairement dans l'État du Haut-Nil, principalement à Maban et à Unity. Le pays accueille également les réfugiés d'autres États tels que la RDC, l'Éthiopie, la République centrafricaine et l'Ouganda.

12. La violence armée dans ce pays a compromis les maigres progrès réalisés par le Gouvernement sud-soudanais et son peuple depuis l'indépendance. Les moyens de subsistance de la population ont été en grande partie détruits et le jeune pays s'est retrouvé dans un état d'urgence humanitaire. Pour l'avenir, il reste à espérer que les communautés sauront concilier leurs différences pour aller vers la voie de la paix..

13. En ce qui concerne l'adhésion du jeune État aux instruments juridiques de l'Union portant sur les questions humanitaires, il est à noter que le Gouvernement sud-soudanais se dit favorable à adhérer à la Convention de l'OUA de 1969, Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Le pays a également signé la Convention de Kampala, mais il ne l'a pas encore ratifiée. Il est donc très important que l'Union africaine continue à préconiser et encourager le gouvernement de la République du Soudan du Sud à adhérer, ratifier, intégrer dans ses lois nationales et mettre en œuvre les instruments juridiques internationaux relatifs aux réfugiés et aux personnes déplacées.

14. Il importe cependant de noter que la population du Soudan du Sud place de grands espoirs sur la capacité de l'Union africaine à ramener les protagonistes du conflit autour d'une même table pour les persuader de poursuivre les pourparlers de paix. On s'attend donc à ce que l'Union africaine use de bons offices pour faire en sorte que la médiation reprenne afin de rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud.

b) Mission d'évaluation humanitaire en République du Malawi

15. Le Sous-comité du COREP s'est rendu en mission d'évaluation humanitaire en République du Malawi du 26 au 30 avril 2015 pour faire une évaluation de la situation humanitaire qui touche ce pays. La mission de l'Union africaine était conduite par Son Excellence Monsieur Mohamad Fathi Edrees, Ambassadeur de la République Arabe d'Égypte en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et accompagné de deux fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine.

16. La mission de l'Union africaine au Malawi s'est entretenue avec divers représentants des ministères, départements et agences du gouvernement chargés des interventions de lutte contre les inondations et ceux chargés du déplacement interne des populations. La mission s'est ensuite rendue dans les régions du sud du pays, les plus touchés par les inondations, notamment les districts de Phalombe, de Nsanje et de Chikwawa pour évaluer la situation des personnes déplacées de suite des catastrophes naturelles.

17. La situation humanitaire au Malawi est caractérisée par la récurrence des catastrophes naturelles telles que les inondations et la sécheresse qui affectent environ 26.000 personnes chaque année. En janvier 2015, les districts du sud du Malawi ont connu de fortes précipitations supérieures à la normale qui ont provoqué des inondations massives le long des rivières Shire et Rub causant ainsi de graves conséquences humaines et matérielles. Ces pluies ont occasionné des pertes en vies humaines, détruit des maisons, déplacés des familles, emporté du bétail et submergé des terres agricoles dans 15 districts.

18. Au 30 avril 2015, plus de 145.000 personnes étaient encore déplacées de suite de ces inondations et étaient temporairement hébergées dans six des 15 districts touchés. Un total de 106 décès a été enregistré alors que 64.000 hectares de terre agricoles ont été inondés, ce qui inquiète le gouvernement en ce qui concerne les récoltes et la sécurité alimentaire de la population pour les mois à venir. Les inondations et les déplacements des populations ont été suivis par une épidémie de choléra. Au total, 423 cas de choléra et six décès ont enregistré au mois d'avril 2015.

19. La coordination de la réponse humanitaire et des premières activités de relèvement de suite de cette catastrophe est sous la direction du gouvernement du Malawi, à travers le Département chargé de la gestion des catastrophes (DoDMA), avec l'appui des partenaires humanitaires et des bailleurs de fonds. Le ministère de la Défense et la police nationale du Malawi ont également fourni un appui opérationnel et logistique au niveau des districts afin d'améliorer la coordination de la réponse. Le Gouvernement réunit fréquemment le Comité national sur les interventions d'urgence et d'assistance aux victimes de catastrophes pour examiner les rapports d'étape sur la réponse à ces inondations.

20. Toutefois, des préoccupations ont été soulevées en terme d'amélioration du mécanisme de coordination entre le niveau national et les districts et en terme de besoin de mise en place des systèmes d'alerte précoce. Le gouvernement du Malawi pourrait améliorer son engagement dans la planification de la réinstallation des personnes déplacées dans des terres nouvelles et sûres, sachant que ces mêmes populations sont victimes d'inondations similaires chaque année dans les régions où ils vivent. Cet engagement pourrait s'accompagner d'un plan à long terme pour lancer de nouveaux programmes de développement des moyens de subsistance afin de permettre aux personnes touchées d'amorcer une nouvelle vie après les récentes inondations qui ont emporté leurs propriétés.

21. Il importe que le gouvernement du Malawi entreprenne des projets de développement à long terme, tels que le reboisement des terres, ainsi que des stratégies d'intervention pour récolter les eaux des fortes pluies, à des fins d'irrigation des terres agricoles pendant la saison sèche. Le désenvasement du Fleuve Shire devrait également être pris en considération.

22. Un système amélioré de préparation aux catastrophes s'avère clairement nécessaire au Malawi. L'importance d'un plan d'urgence national semble être l'une des mesures à long terme au Malawi. Le Malawi et le Mozambique ont connu des fortes précipitations et des inondations de sévérité égale, mais les inondations au Malawi ont eu un impact plus dévastateur sur l'environnement et la population. Il pourrait y avoir également des mesures de prévention, des plans de préparation et des projets communs qui profiteront aux populations dans les zones sujettes aux inondations dans les pays voisins.

23. En guise de solidarité, l'Union africaine a annoncé un don de l'Union africaine d'un montant de cent mille dollars américains (100.000 USD) au profit des populations touchées.

c) Mission en République d'Ouganda.

24. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique a effectué du 18 au 22 mai 2015 une mission d'évaluation humanitaire en République d'Ouganda. Cette mission conduite par Son Excellence M. Joseph Nourrice, Ambassadeur de la République des Seychelles en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine était organisée en concomitance avec la visite humanitaire dans le pays de Son Excellence Dr Aisha L. Abdullahi, Commissaire aux Affaires politiques.

25. Le but de cette mission conjointe était, entre autres, de pouvoir observer la politique ougandaise en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés. Politique qui se différencie des celles habituellement appliquées dans des nombreux pays dans la mesure où elle encourage la réinstallation des réfugiés plutôt que la réunification dans les camps des réfugiés.

26. La mission de l'Union africaine a été reçue par deux hauts fonctionnaires du bureau du Premier ministre ougandais. Il s'agit du Secrétaire permanent et du Commissaire pour les réfugiés, qui ont à cette occasion informé la délégation de l'UA sur la politique gouvernementale dans le domaine de réfugiés.

27. Le gouvernement de la République d'Ouganda a en effet pris l'initiative de mettre en place une politique d'intégration qui inclut les questions d'intégrations de réfugiés dans le plan de développement national ; ce qui garantit de la budgétisation et de la prise en compte des questions relatives aux réfugiés dans la définition de la politique migratoire du pays. Cette politique autorise et responsabilise les communautés locales et leurs dirigeants à inclure les communautés de réfugiés vivant dans leur localité dans leurs plans locaux, en particulier en matière de sécurité et de moyens de subsistance. Le Gouvernement a également informé la mission de l'Union africaine qu'il envisage de s'occuper des questions de naturalisation.

28. La délégation de l'Union africaine a salué la politique mise en place dans le domaine d'accueil et d'intégration des réfugiés en Ouganda. Politique qui se trouve être holistique et progressive et qui renforce les capacités et les compétences des réfugiés à construire leurs moyens de subsistance, même étant en déplacement. La politique ougandaise en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés a été considérée comme une politique phare qui devrait être soutenue et partagée avec d'autres pays africains comme étant une bonne pratique à suivre.

29. La mission de l'Union africaine a aussi rencontré les partenaires humanitaires travaillant dans le pays et visité les camps de réinstallation des réfugiés de Kyangwali et de Kiryandogo dans la partie nord de l'Ouganda, où vivent les réfugiés du Soudan du Sud, de la RDC et du Kenya. Cette descente sur terrain a ainsi permis à la mission de l'Union africaine de se rendre compte des effets positifs de la politique mise en place par le gouvernement dans le domaine d'accueil et d'intégration des réfugiés. Ceux-ci vivent dans des conditions acceptables sur les terres qui leur sont données pour cultiver et produire de la nourriture afin de parvenir à une autosuffisance alimentaire. Les réinstallés de ces camps n'ont pas besoin d'aide alimentaire des Nations unies ou des autres organisations humanitaires.

30. Des inquiétudes sont néanmoins soulevées en terme d'utilisation du charbon de bois, principal combustible pour la préparation de la nourriture de la population des sites de réinstallation et de la communauté locale. En effet, l'utilisation du charbon de bois contribue à l'appauvrissement des forêts et des arbres dans la région. D'où la nécessité d'assurer l'utilisation des ressources environnementales d'une manière durable, en reconstituant ce qui a été utilisé ainsi que l'identification d'autres sources d'énergie pour sauver les arbres et ainsi protéger l'environnement.

31. L'enseignement primaire est fourni aux enfants réfugiés de ces camps. Des formations aux métiers tels que la couture, la coiffure, la fabrication des briques ou la menuiserie sont également fournies par différents acteurs humanitaires travaillant dans les camps.

32. Cependant, la mission de l'Union africaine a constaté que, bien que l'école primaire soit disponible pour les enfants réfugiés de ces camps de réinstallation, l'enseignement du niveau secondaire y manque. Ceci s'explique par le fait que l'enseignement secondaire ne fait pas partie des services de base fournis par les Nations unies et d'autres organisations humanitaires.

33. Il existe toutefois une école secondaire privée dans les environs, mais elle reste inaccessible aux enfants réfugiés dépourvus des moyens financiers. Les communautés locales de Kiryandogo ont créé une école secondaire ouverte, elle aux réfugiés. Mais l'école n'a pas assez de cours du fait de manque des enseignants. Les matériels de laboratoire et d'autres équipements importants manquent. Manquent également des dortoirs pouvant accueillir les enfants orphelins et ceux se trouvant loin de l'école.

34. En guise de solidarité avec le peuple et le gouvernement de la République d'Ouganda pour les efforts fournis dans l'accueil des réfugiés et en solidarité avec la population réfugiée dans ce pays, la délégation de l'Union africaine a présenté un chèque de cent mille dollars américains (USD 100,000.00) pour le soutien des besoins de la communauté scolaire secondaire de Kiryandongo en terme d'accueil des enfants réfugiés et des enfants de la communauté locale de Kiryandongo.

CONSULTATIONS SUR LA POSITION AFRICAINE COMMUNE POUR LE SOMMET HUMANITAIRE MONDIAL

35. Il convient de rappeler que lors de la 68ème Assemblée générale des Nations Unies, tenue en septembre 2013, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a annoncé que le tout premier Sommet humanitaire mondial se tiendra en mai 2016, à Istanbul (Turquie).

36. Indiquant dès lors que l'Afrique sera au centre des discussions du Sommet mondial, le Conseil exécutif dans la sa décision Ex.CL/Dec.817 (XXV), tout en se réjouissant de l'annonce faite par le Secrétaire général des Nations Unies sur le premier Sommet humanitaire mondial de l'ONU qui se tiendra en mai 2016 à Istanbul, (Turquie), «... a demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA), en étroite collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés et les personnes déplacées à dégager une position africaine commune qui sera présentée lors du Sommet humanitaire mondial ... et à rendre compte au Conseil exécutif de façon continue à chaque Sommet ordinaire et ce, jusqu'au Sommet humanitaire mondial... »

37. Allant de l'avant, la Commission, en collaboration avec le Représentant permanent du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, met en œuvre une feuille de route pour un processus politique portant sur la tenue de consultations dans les cinq régions de l'Union (voir la liste ci-jointe des événements).

38. Les consultations régionales donneront lieu à des discussions entre les Etats membres et les Communautés économiques régionales sur les questions émergentes au sein du paysage humanitaire mondial et régional, et ce faisant procéderont à un "**processus politique**" de réforme visant à renforcer le système humanitaire, en

l'enracinant dans les **valeurs partagées** de l'Afrique, qui mettent les principes humanitaires au centre des préoccupations, tout en le rendant plus pertinente, inclusif et apte à relever les défis présents et futurs de l'Afrique.

39. La Feuille de route devant conduire à l'adoption de la Position africaine commune se présente comme suit :

27 – 29 mai 2015	Afrique australe	Midrand (fait)
28 – 31 juillet 2015	Afrique de l'Est/du Nord	Arusha
Août 2015	Afrique du Nord	Addis- Abeba/Alger
12 – 14 août 2015	Afrique centrale	Yaoundé
26 – 28 août 2015	Afrique de l'Ouest	Abuja
Septembre 2015	Plates-formes de haut niveau	Nairobi/Addis- Abeba/Abuja
Septembre 2015	Séance d'information du Sous-comité du COREP	Addis- Abeba
Novembre 2015	Réunion d'experts	Addis-Abeba
Novembre 2015	Conférence ministérielle	Addis-Abeba
Novembre 2015	Séance d'information du Sous-comité du COREP	Addis-Abeba
Novembre 2015	Séance d'information du Sous-comité du COREP	Addis-Abeba
Janvier 2016	Conseil exécutif	Addis-Abeba
Janvier 2016	Conférence	Addis-Abeba
Mai 2016	Présentation de la PAC	Istanbul
Juin 2016	Plan d'action post-Istanbul	Addis-Abeba
Février 2017	Conférence régionale sur la mise en œuvre des engagements d'Istanbul	A déterminer

40. Les consultations régionales donneront lieu à des discussions entre les Etats membres et les Communautés économiques régionales sur les questions émergentes au sein du paysage humanitaire mondial et régional, et ce faisant procéderont à un "**processus politique**" de réforme visant à renforcer le système humanitaire, en l'enracinant dans les **valeurs partagées** de l'Afrique, qui mettent les principes humanitaires au centre des préoccupations, tout en le rendant plus pertinente, inclusif et apte à relever les défis présents et futurs de l'Afrique.

41. Trois résultats de ce processus politique sont envisagées, à savoir:

- a) **la Position africaine commune** mettra en évidence les préoccupations et les propositions de l'Afrique pour une transformation du système humanitaire mondial, un agenda humanitaire pour le futur, qui soit pertinent et tourné vers l'avenir;

- b) la **Déclaration** réaffirmera l'engagement de l'UA à résoudre les problèmes de déplacement forcé, ainsi que les idéaux du panafricanisme et des objectifs de l'Afrique, tout en soulignant les étapes à franchir en vue de l'élaboration d'un futur agenda humanitaire ; et
- c) un **ensemble de recommandations** dont un appel à agir sur des cibles spécifiques, pour répondre globalement aux questions de déplacement forcé sur le continent.

42. Les résultats des consultations régionales seront examinés au sein du processus de prise de décision de l'UA, qui implique leur validation par le CTS en novembre 2015 et leur adoption par le Sommet ordinaire en janvier 2016, avant qu'ils ne soient présentés au Sommet humanitaire mondial à Istanbul (Turquie) plus tard, en mai 2016.

43. Le processus du Sommet humanitaire mondial offre à l'Afrique une occasion supplémentaire d'appeler au changement dans la façon dont l'action humanitaire est organisée et dispensée. Le monde se mobilise pour le changement et l'Afrique doit y faire partie en articulant ses préoccupations sur le futur agenda humanitaire. Elle aura ainsi et à bien des égards, l'occasion de réaffirmer ses priorités et ses objectifs lors du Sommet. La position commune suscitera au sein de l'Afrique davantage de coopération et de solidarité dans la réaffirmation de l'impératif humanitaire. La position commune vise à faire en sorte que la voix et les préoccupations de l'Afrique ne sont pas seulement entendues mais qu'elles soient également prises en compte dans l'élaboration d'une nouvelle architecture mondiale de l'action humanitaire.

44. Ce faisant, l'Afrique n'appellera pas seulement à un examen et à une transformation du système humanitaire mondial pour en combler les lacunes, mais cherchera également à mettre l'accent sur une nouvelle architecture humanitaire, qui soit plus pertinente, plus opportune, plus efficace, plus efficiente et plus apte à répondre aux défis de demain. À la lumière de son interdépendance avec le système mondial, l'Afrique s'efforcera de contribuer à un système humanitaire qu'elle aimerait voir émerger, un système qui fournisse une aide humanitaire de manière efficiente et efficace à l'échelle mondiale et sur le continent. À Istanbul, l'Afrique saisira également l'occasion pour non seulement réaffirmer son engagement à relever les défis auxquels le continent est confronté en ce qui concerne les questions humanitaires, mais également inscrire sans équivoque ses préoccupations dans l'agenda mondial.

45. La position commune se fondera sur les idéaux fondateurs de l'Union, à savoir: le **panafricanisme** et les **valeurs partagées** qui mettent l'accent sur la **solidarité des États**, ainsi que sur les engagements de l'Afrique dans l'Agenda de développement post-2015, le cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes (RRC), et la Position africaine commune sur les changements climatiques. Le scénario africain pour l'élaboration d'un nouvel agenda humanitaire, dans un monde globalisé où le paysage humanitaire est en mutation rapide, se fondera en outre sur la vision de l'UA telle que formulée dans l'Acte constitutif de l'Union africaine; la Déclaration solennelle du 50e anniversaire de 2013; les valeurs partagées, la Déclaration de Kampala et le Plan d'action visant à s'attaquer aux causes profondes du déplacement forcé sur le continent et éliminer ce phénomène progressivement, ainsi que sur les engagements

de l'UA dans l'Agenda de développement post- 2015 et le Cadre d'action de Hyogo post- 2015.

46. La première réunion consultative pour la région de l'Afrique australe s'est tenue du 27 au 29 mai 2015, à Midrand (Afrique du Sud). La réunion a insisté sur le fait qu'il incombe en premier lieu aux Etats de protéger et d'assurer la sécurité de toutes les populations qui ont besoin d'aide humanitaire. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les capacités des Etats à prévoir, à prévenir et à répondre aux crises humanitaires, ainsi que d'adapter leurs interventions humanitaires aux nouveaux enjeux. La réunion a appelé à un renforcement des capacités, non seulement des États, mais également des collectivités locales, qu'elle décrit comme des acteurs essentiels dans l'ensemble du système humanitaire.

47. S'agissant des partenariats, la réunion a souligné que le rôle des organisations humanitaires internationales et des organisations régionales demeure subsidiaire à celui des collectivités locales, qui sont les premiers intervenants dans les crises humanitaires et qui ont donc besoin d'être soutenues.

48. En ce qui concerne la réforme du système d'action humanitaire, la réunion a appelé à un changement de paradigme de l'action humanitaire, qui doit aller au-delà de la réponse aux situations d'urgences, en la reliant au programme de développement du pays concerné, à tous les niveaux. Elle a souligné que la prévention est un facteur essentiel d'atténuation de l'impact des crises humanitaires. La prévention est plus rentable que la réponse humanitaire aux situations d'urgence.

49. La réunion a mis l'accent sur la réforme stratégique qui concerne le passage par les Etats de la définition à la mise en œuvre des normes, notamment grâce à l'adhésion aux instruments régionaux et internationaux pertinents.

50. Sur la migration, la réunion a souligné que l'action et l'intervention humanitaires doivent prendre en compte les questions émergentes dans la région, en particulier la question de la migration dans la région de la SADC. Les Etats devraient traiter le problème de la xénophobie, en appliquant les politiques de l'ONU et de l'UA en la matière, notamment celles qui encouragent le rôle essentiel que joue la mobilité dans l'intégration. Le protocole de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes constitue à cet égard un outil important pour traiter des questions liées à la migration.

51. S'agissant des données sur la parité hommes-femmes, la réunion a souligné que la protection des femmes et des enfants et l'aide à leur apporter dans les crises humanitaires doivent être au cœur du système humanitaire. Elle a appelé au renforcement des capacités en matière de collecte de données, d'analyse et de partage d'informations qui soient crédibles et fiables pour garantir des prises de décisions éclairées. La coordination et l'harmonisation de ces informations et données sont donc nécessaires.

52. En ce qui concerne le financement de l'action humanitaire, la réunion a souligné la nécessité de créer ou de mettre en œuvre des mécanismes de mobilisation des ressources en faveur des pays disposant de finances limitées. Elle a lancé un appel à

une mobilisation renforcée des ressources nationales afin de réduire la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures et d'assurer la disponibilité au moment opportun de ressources prévisibles.

53. A cet égard, le rôle des pays d'accueil doit être reconnu comme une contribution importante à l'aide humanitaire car ce sont ces pays qui supportent un lourd fardeau d'ordre financier et social. Conformément au principe du partage de fardeau et compte tenu des coûts réels de ce fardeau, les pays d'accueil méritent une aide régionale et internationale qui puisse leur permettre d'atténuer les incidences négatives de leur accueil.

54. Sur les questions d'accès et de sécurité, la réunion a demandé que soient mis en place des mécanismes visant à assurer la sécurité des travailleurs et des infrastructures humanitaires, et à garantir les espaces humanitaires. La réunion a souligné la présence de plus en plus importante des sociétés d'assistance militaire et de sécurité privées, et des conséquences qui en découlent, et a rappelé les efforts en cours, en particulier au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer les activités de ces sociétés.

55. Sur l'après Istanbul, la réunion a indiqué qu'il fallait mettre en œuvre les engagements pris à Istanbul. Elle a insisté sur le fait que l'agenda humanitaire de l'Afrique est en marche et qu'il ne se limitera pas à l'événement d'Istanbul. La réunion a souligné la nécessité d'un plan d'action pour la mise en œuvre des engagements pris à Istanbul.

CONCLUSION

56. À ce jour, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique a réalisé une bonne partie de son plan de travail et continuera à mettre en œuvre son programme d'activités pour le reste de l'année tout en se focalisant sur les restes des activités contenues dans son plan de travail 2015 dont :

1. *continuer à effectuer des missions dans les pays les plus touchés par le problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, à savoir : Au Nigeria, en Éthiopie, au Cap Vert, en République Arabe Sahraouie Démocratique et dans les trois États membres qui ont été affectés par le virus Ebola à savoir la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone ;*
2. *continuer à organiser les consultations dans les restes des régions de l'Union sur la position africaine commune au Sommet humanitaire mondial prévu en mai 2016 à Istanbul (Turquie) suivant le calendrier publié ;*
3. *travailler avec les principaux départements de la Commission de l'Union africaine sur les travaux relatifs à la coordination des activités du Sous-comité du COREP sur les réfugiés et de celui du Fonds spécial d'aide*

d'urgence, en vue de répondre à la nécessité d'une harmonisation des mandats et des rôles entre les deux Sous-comités.

**EX.CL/895(XXVII) vi
Annexe**

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION
HUMANITAIRE EN AFRIQUE**

JANVIER - JUIN 2015

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

JANVIER - JUIN 2015

Le présent rapport donne une vue panoramique de la situation humanitaire sur le continent. Il analyse également les tendances et les défis liés aux conséquences des conflits et des catastrophes sur les populations à travers le continent. Le rapport fait état des activités menées par la Commission et le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, y compris la collaboration et la coopération avec d'autres partenaires de l'UA et des agences humanitaires œuvrant dans le domaine.

I. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

1. La situation humanitaire actuelle sur le continent continue d'être influencée par trois facteurs importants. Les conflits qui seraient source de l'instabilité persistante; les déficits de gouvernance dans la plupart des pays touchés et le changement climatique provoquant des conditions climatiques difficiles et erratique tout en créant un état de fragilité qui aggrave et rend plus complexe la situation humanitaire sur le continent. Depuis janvier 2015, lorsque le dernier rapport a été présenté, le continent connaît des différentes situations humanitaires nouvelles et continues dues aux effets de trois principaux facteurs susmentionnés.

2. Il reste encore des vagues préoccupantes de l'insécurité en République centrafricaine, au Kenya, en Libye, en RDC, au Nigeria et dans le bassin du lac Tchad, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan. En même temps, on assiste à des situations conflictuelles résurgentes au Burundi à la suite de la tentative de coup d'État manqué, alors que l'Afrique du Sud fait face à des attaques xénophobes contre des étrangers innocents. Le Mozambique, Madagascar et le Malawi continuent de subir les effets des changements climatiques qui sont sources de plus lourdes précipitations jamais connues.

3. La fragilité de la situation générale en matière de sécurité et d'instabilité concomitante en Libye, ont tous contribué à faire de ce pays un espace non gouverné offrant ainsi un havre pour la traite et le trafic humain à travers la mer Méditerranée vers l'Europe. L'Afrique du Sud continue d'être une destination majeure des demandeurs d'asile, ainsi que des migrants à la recherche de meilleures opportunités économiques et sociales.¹ Il existe, en effet, des cas confirmés de trafic et de traite humains en Afrique du Sud.²

4. Le Nord-Est du Nigeria reste toujours une zone de sérieuses préoccupations. Près de 1,5 million de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur malgré les gains récents des autorités militaires puisque le Boko Haram crée toujours une situation

¹ HCR, mai 2015, Rapport sur l'Afrique du Sud

² Ibid;

volatile dans la région du bassin du lac Tchad.³ Actuellement, la situation de sécurité dans l'extrême Nord du Cameroun semble relativement calme tandis que les activités d'insurgés de Boko Haram se font sentir autour de la frontière du Niger entraînant de nouveaux déplacements dans la région du bassin du lac Tchad.⁴

5. La sous-région Afrique de l'Ouest a connu un déclin positif important de l'incidence de propagation de la maladie à virus Ébola (EVD). En date du 8 mai 2015, le Libéria n'a enregistré aucun nouveau cas d'Ébola, ce qui a fait que l'Organisation mondiale de la santé déclare le pays libre de l'EVD. Les Unités de Traitement de la maladie à virus Ébola sont en cours de démantèlement. Il est pertinent de noter les efforts louables déployés par l'Union africaine dans la lutte contre l'Ébola et le traitement des cas d'Ébola dans les trois pays les plus touchés du Libéria, de la Guinée et de la Sierra Leone, à travers **la mission d'appui de l'Union africaine à la lutte contre Ébola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA)**. La mission, sous la direction compétente du général major Oketta de l'Ouganda, a déployé une mission efficace composée de personnel médical africain et d'autres, qui a formé l'avant-garde de ceux qui ont soigné directement les patients dans la plupart des cas.

6. Étroitement liée à la maladie à virus Ébola (EVD) sont ses effets sur la situation de la sécurité alimentaire dans la sous-région, plus spécialement dans les pays touchés. La pandémie a mené à l'épuisement des stocks de ménage qui a créé un début plus tôt de la période maigre. Cela a comme conséquence la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire par rapport aux mois précédents dans les trois pays les plus touchés.⁵ En outre, les revenus que les ménages tirent de la plupart des sources demeurent en dessous de la moyenne. Il est encourageant de noter que compte tenu de l'hypothèse que la saison des pluies va commencer normalement, il est prévu que les activités agricoles vont faire redémarrer les moyens de subsistance dans ces pays⁶ et compenser les effets de l'EVD en raison de la baisse résilience.

7. L'incidence de la migration irrégulière se poursuit sans relâche, entraînant la mort de nombreux migrants dans la Mer Méditerranée. En avril 2015, les autorités italiennes ont sauvé plus de 10.000 personnes, dont 1.056 ressortissants de la Syrie, le reste étant des Africains. Ils se répartissent comme suit: Gambie (1413), Sénégal (1187), Somalie (1107), Mali (991), Érythrée 9906) et Nigeria (873). L'Organisation internationale des migrations (OIM) a appelé à une action rapide de l'Union européenne, suite à ce qui peut être considéré comme la pire tragédie dans la mémoire concernant des migrants qui traversent la Méditerranée en provenance de l'Afrique du Nord

8. Compte tenu de la nature lamentable de la situation, il est suggéré que la Commission de l'Union africaine initie des efforts qui viendront en complément des mesures existantes telles que l'Initiative de la Corne d'Afrique du HCR sur la migration irrégulière. À cet égard, il est suggéré qu'une réunion d'experts de haut niveau de l'UA

³ IOM May 2015, Rapport régional sur l'état sur les interventions

⁴ Ibid;

⁵ FEWS Net, 30 avril, 2015, rapport spécial sur la Guinée, Libéria et Sierra Leone

⁶ Ibid;

soit organisée pour examiner minutieusement la situation. La nécessité de surveiller les activités de contrebande et de traite des êtres humains à l'intérieur et tout autour du désert du Sahara devrait être le mandat primordial d'un tel groupe d'experts. La Commission souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il importe désormais de fournir un effort concerté en vue de lutter contre la traite sur la terre du fait qu'un nombre égal de personnes perdent leur vie dans le trajet transsaharien en Afrique du Nord, comme dans la mer.

II. ANALYSE REGIONAL

Région de l'Afrique du nord

9. La région de l'Afrique du Nord continue d'assister à une augmentation du nombre des migrants qui tentent de faire une traversée dangereuse et souvent fatale vers l'Europe à travers l'île italienne de Lampedusa. Selon l'OIM, le dernier décompte des migrants arrivant par la mer au mois de mai s'élevait à 14.908. Le chiffre se monte à 25.703 pour les quatre premiers mois de 2015. L'élément frappant du phénomène actuel est l'augmentation du taux de décès par rapport à la même période de l'année dernière. Dans le premier trimestre de l'année 2015, environ 1.780 décès ont été enregistrés comparativement à 96 décès au cours de la même période de l'année dernière.⁷ Ce chiffre est donc révélateur du fait que le continent est dans une période de "catastrophes et urgences humaines sans précédent."⁸ En fait, la traversée de la Méditerranée peut être considérée comme le passage migrant le plus meurtrier du monde.

10. La fragilité de la situation sécuritaire en Libye a eu comme conséquence le fait que l'État n'est pas en mesure d'affirmer son autorité nationale requise sur l'étendue du territoire. La Libye, avant de sombrer dans la guerre civile, destination finale pour certains migrants, est aujourd'hui une terre de transit pour presque tous les flux migratoires mixtes en provenance de l'Afrique sub-saharienne vers l'Europe. La situation est encore encouragée par l'instabilité qui sévit actuellement dans la région septentrionale. La violence et les troubles dans nombre de pays ont également créé des besoins de protection avec une augmentation du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile qui sont arrêtés, détenus et parfois tués par les groupes extrémistes. La plupart de ces migrants viennent de l'Afrique subsaharienne. En plus des réfugiés en provenance de l'Afrique subsaharienne, il y a environ 155.000 réfugiés syriens en Afrique du Nord, environ 140.000 d'entre eux sont en Égypte.⁹

11. Il y a environ 50.000 réfugiés maliens dans **le camp de Mbera en Mauritanie**, près de la frontière avec le Mali. Actuellement, l'afflux de personnes en Mauritanie et le retour spontané ont été stabilisés. Avec cette stabilisation, on espère qu'un retour accéléré de la paix au Mali va promouvoir le programme de rapatriement. Cependant, Le HCR paie une attention particulière, encourage et facilite les retours volontaires des réfugiés Maliens.

⁷ OIM, 19 avril 2015, Nouvelle de la migration, rapport de situation no.002

⁸ Ibid;

⁹ IOM, avril 2015, discours du Directeur général, M. Lacy Swing

12. La situation prolongée des réfugiés **Sahraouis** en Algérie est toujours là, elle dure depuis 40 ans. C'est une situation en cours et ils sont installés dans cinq camps près de **Tindouf** dans le désert du Sahara. La population de réfugiés vit dans 5 camps principaux qui portent les noms des principales villes du Sahara occidental (Aaiun, Dajla, Smara, Bojadour et Aousserd), dans des conditions météorologiques et géographiques extrêmes où les températures peuvent atteindre 50 degrés en été et devenir glaciales en hiver, en plus de tempêtes de sable.

13. Tindouf est une région éloignée et donc, les réfugiés dépendent de l'aide humanitaire, la majorité ayant peu de perspectives de subsistance durables ou de résilience. On estime qu'il y a environ 165.000 réfugiés dans les camps. L'Union africaine et la communauté internationale doivent fournir davantage d'efforts concertés pour répondre aux besoins des réfugiés sahraouis

14. En complément des précédentes conclusions de la mission d'évaluation conjointe (MEC) du PAM et du HCR, le bureau du HCR dans les camps de réfugiés sahraouis et les ONG opérant dans ces camps ont souligné lors de leur réunion annuelle tenue en octobre 2014 que le montant minimum d'argent nécessaire pour couvrir les besoins globaux dans les différents secteurs pour 2015 est de 37 millions de dollars (besoins qui ne sont pas couverts par d'autres bailleurs de fonds). Néanmoins, l'aide envisagée par le HCR pour 2015 est de 9,1 millions de dollars, ce qui signifie que la part de besoins non satisfaits reste très élevée.

15. En **Tunisie**, il y a un total de 1.024 personnes à protéger. En attendant l'adoption et la mise en œuvre d'une loi sur l'asile en Tunisie, le HCR continue d'être la seule entité à déterminer le statut de réfugié dans ce pays.¹⁰ L'organisation, par conséquent, garantit que seules les personnes relevant de sa compétence reçoivent des certificats du HCR pour se protéger contre le refoulement (rapatriement). L'objectif du HCR vise actuellement à soutenir la Tunisie dans mise en place d'un système national global de protection. Ce dernier est important car il va servir de protection aux cas futurs de déplacement des personnes qui sont laissées pour compte dans la détermination du statut.

Région centrafricaine

16. Le conflit violent lié à l'élection au Burundi a engendré une crise humanitaire. Les manifestations de protestation et la réponse de la police ont aggravé la situation qui a entraîné le déplacement interne des personnes et des afflux de plus de 80.000 Burundais en RDC voisine (8700), au Rwanda (plus de 25.000) et en Tanzanie (plus de 48.000).¹¹ La situation se complique encore car le Burundi a également reçu environ 50.000 réfugiés, en provenance principalement de la RDC. Malgré diverses tentatives des différents acteurs, y compris l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est,

¹⁰ UNHCR, opérations sous-régionales, Profil – Afrique du Nord

¹¹ OCHA, 14 mai 2015, mis à jour sur la situation du pays, le Burundi

et la communauté internationale en général, la situation a finalement abouti à une tentative de coup d'état manquée le 13 mai 2015. Ce coup d'État manqué a aggravé la situation en augmentant le niveau du chaos et les incidents d'attaques de représailles de ce fait, plongeant encore davantage le pays dans l'abîme. Des rapports de la violence politique, l'intimidation, le harcèlement, les arrestations et les détentions arbitraires étaient monnaie courante, avec environ 20 morts et plus de 200 blessés enregistrés; et environ 900 arrestations effectuées lors des différentes manifestations.¹²

17. La République centrafricaine (RCA) continue de faire face à la violence et à l'insécurité qui persistent contre la population civile. Sur le nombre total d'incidences de violence contre la population touchée, 2108 de ces incidences, soit 17% de toutes les incidences, étaient contre les travailleurs humanitaires¹³ L'accès à l'aide humanitaire continue d'être entravée par l'ingérence dans la mise en œuvre des activités humanitaires. Le nombre de réfugiés centrafricains dans les pays voisins est estimé à environ un demi-million et le Cameroun abrite la plupart d'eux. Le nombre de personnes déplacées a également atteint environ 400.000 au 1^{er} mai 2015.¹⁴ Les personnes déplacées continuent d'être exposés aux conditions de vie précaires dans les sites de déplacement et il existe par ailleurs des cas de harcèlements et de contraintes d'accès à l'aide humanitaire pour les personnes vivant hors des sites de déplacés.

18. La situation de la sécurité en RCA reste fragile tandis que le pays continue d'être englouti par de violentes attaques contre des civils. Les opérations humanitaires sont également entravées par l'insécurité et les attaques sur les installations et les travailleurs humanitaires. La pénurie alimentaire et la malnutrition notamment chez les enfants persistent en raison du déclin de la production agricole, les réserves de nourriture, et la perturbation des activités humanitaires. Le manque continu des activités de traitement et de lutte contre le paludisme couplées à l'épidémie de rougeole dans certaines régions a créé un fardeau supplémentaire sur les ressources déjà débordés et limités du système de soins de santé.

19. La question des enfants soldats est une autre crise qui suscite une attention particulière. Même si plus de 300 enfants soldats dont la majorité ont moins de 12 ans ont été libérés par les milices récemment, on estime que des milliers d'enfants sont encore utilisés comme combattants, esclaves sexuels et à d'autres fins atroces.¹⁵ La protection continue, le soutien psychosocial, la réunification familiale et la réinsertion dans les communautés restent un défi.

20. La **République démocratique du Congo (RDC)** continue également de recevoir un grand afflux de réfugiés en raison de l'instabilité en République centrafricaine dans les régions limitrophes de la RDC. En mars 2015, le nombre de réfugiés de la RCA a atteint près de 100.000. La majorité de ces réfugiés vivent dans des régions reculées de la RDC qui manquent des services de base. Même si les réfugiés ont été réinstallés

¹² *ibid*;

¹³ Bureau de la coordinations des affaires humanitaires des nations Unies, rapport de situation N° 54
Mise à jour sur la situation régionale par le HCR Regional Update 55, 18 avril- 1 May 2015 – Situation de RCA

¹⁵ UNICEF, 14 mars 2015 Note d'information, http://www.unicef.org/media/media_81890.html

dans de nouveaux sites, la plupart restent dans les sites sporadiques dans les communautés d'accueil près de la frontière.

21. La RDC elle-même est submergée par des conflits persistants, plus particulièrement dans la région du Kivu qui est dévastée par les combats de divers groupes armés qui ont entraîné le déplacement interne de personnes en masse. Le recrutement d'enfants soldats par les différents groupes armés demeure un souci. Un nombre total de 924 enfants a été libéré par divers groupes armés en RDC de janvier à mars 2015 dont la majorité vient de la région du Nord-Kivu.¹⁶ D'autre part, les attaques contre les travailleurs et les organisations humanitaires continuent d'entraver les interventions humanitaires.

Bassin du Lac Tchad

22. Le débordement du conflit armé au **Nigeria avec le Boko Haram sur la région du bassin du lac Tchad notamment le Tchad, le Cameroun et le Niger** a provoqué ce qui est considéré comme "les pires crises humanitaires que connaît l'Afrique aujourd'hui."¹⁷ L'insécurité et la violence croissante au Nigeria, en particulier dans les régions du nord-est continuent d'entraîner le déplacement interne de milliers et déclencher la crise des réfugiés dans les pays voisins. On estime que plus de 192.000 ont trouvé refuge au Cameroun, Tchad et Niger.¹⁸ Ces pays ont également été plongés dans un conflit armé avec le même groupe d'insurgés qui a concomitamment affecté leur propre population et augmenté le nombre des personnes déplacées et des réfugiés dans toute la région du bassin du lac Tchad. Nombreux ont également été séparés de leurs familles immédiates, y compris les enfants séparés de leurs parents. Au Nigeria, dans les régions de Yola, Maiduguri, Jos et Kano, les mineurs non accompagnés ont été enregistrés par la Croix-Rouge nigérienne et le Comité international des sociétés de la croix rouge et du croissant rouge (CICR).¹⁹ Même si l'aide humanitaire par les gouvernements locaux du Cameroun, Tchad et Niger couplée avec les organisations humanitaires internationales prend souvent en charge les besoins de base des réfugiés,²⁰ un grand nombre de personnes déplacées et un nombre limité d'organisations humanitaires traverse des situations graves.

23. Le **Cameroun** continue de faire face à l'afflux d'un nombre important de réfugiés et de personnes déplacées en raison de crises persistantes dans les pays voisins notamment la RCA et le Nigeria. Le nombre important de réfugiés a créé une pression sur les communautés d'accueil, menaçant la coexistence pacifique. Selon les chiffres du PAM et du HCR, à la fin d'avril 2015, le Cameroun a reçu 33 500 et 216 000 réfugiés en provenance du Nigeria et de la RCA, respectivement. En outre, on estime que 106 000 personnes ont été déplacées. L'assistance humanitaire aux déplacés et aux réfugiés est entravée par l'insécurité dans les régions les plus septentrionales limitrophes du Nigeria. Malgré cela, le gouvernement du Cameroun a maintenu l'espace

¹⁶ UNICEF, janvier-mars 2015, rapport humanitaire, RDC

¹⁷ ICRC, 13 mai 2015, video newsroom, <http://www.icrcvideonewsroom.org/content/open.asp?ID=um57445.1w10920255218130n.56&category=Africa>

¹⁸ Nigeria Inter Agency Response Plan 2015

¹⁹ ICRC, 13 May 2015, video newsroom, <http://www.icrcvideonewsroom.org/content/open.asp?ID=um57445.1w10920255218130n.56&category=Africa>

²⁰ Nigeria Inter Agency Response Plan 2015

humanitaire pour le mouvement de l'aide humanitaire en fournissant des escortes armées aux convois humanitaires, assurant également la sécurité dans les camps de déplacés et de réfugiés et en octroyant des sites supplémentaires pour la réinstallation de réfugiés dans des zones relativement sûres, loin de la frontière.

24. Au **Niger**, les autorités ont estimé que plus de 100.000 réfugiés en provenance du Nigeria, et des Nigériens rentrant chez eux, et un nombre important de personnes dont la nationalité n'est pas encore déterminée sont actuellement dans le pays. Selon les autorités, le nombre de personnes déplacées est susceptible d'atteindre 130 000 d'ici la fin de 2015.²¹ Certes les réfugiés nigériens ont été reçus au Niger, mais la récente évacuation des habitants de l'île Karamga sur le lac Tchad après une attaque des insurgés au début du mois de mai a créé la nécessité soudaine pour les réfugiés nigériens et les autochtones nigériens de quitter la région. 100 villages répartis dans 74 îles ont ainsi évacué la région en 48 heures, pour se rendre sur le territoire continental du Niger. C'était une évacuation à la fois dangereuse et indigne de la population locale et des réfugiés.²² En conséquence, un grand nombre de réfugiés nigériens qui avaient initialement fui leur patrie par crainte des attaques de Boko Haram se sont retrouvés dans un borbier puisqu'ils doivent encore évacuer les pays voisins comme le Niger et le Tchad. Selon OCHA, à la date du 6 mai 2015, près de 14.000 Nigériens déplacés sont à la frontière entre le Niger et le Nigeria.²³ Près de 6.000 Nigériens réfugiés au Niger sont retournés dans l'État de Borno et près de 2.000 réfugiés nigériens ont quitté la région du lac Tchad au Niger pour se rendre au Tchad.²⁴

25. Le **Tchad** pourrait avoir accueilli près de 450 000 réfugiés qui ont fui les combats en RCA et au Darfour au Soudan.²⁵ Le nombre actuel de déplacés au Tchad selon des sources officielles est de 386780 réfugiés en provenance du Darfour, 260570 en provenance de la République centrafricaine et 16800 du Nigeria. L'insécurité au Nigeria a rendu plus lourd le poids des réfugiés qui vient aggraver le fardeau de la pauvreté et de l'insécurité des populations tchadiennes elles-mêmes. Le Tchad est également confronté à des problèmes liés au déplacement de ses propres citoyens en raison de conflits internes persistants et, récemment, en raison de l'action militaire contre les insurgés, dans le territoire tchadien de la région du lac Tchad.

Région Afrique australe

26. Les fortes pluies au **Malawi et au Mozambique** ont ravagé un grand nombre de domaines, affectant négativement les moyens de subsistance de nombreux ménages et causant des pertes en vies humaines. Des inondations très fortes et très étendues ont affecté environ 250.000 personnes dans les districts du sud du Malawi entre janvier et février 2015, forçant 230.000 d'entre elles à abandonner leurs habitations et leurs régions.²⁶ L'état d'urgence a été déclaré le 13 janvier 2015 et le plan d'intervention

²¹ *ibid*;

²² UNHCR, Thematic Update, 11 May 2015, Lake Chad Evacuation.

²³ UNOCHA, Flash Update 1,8 May 2015, Nigerians Fleeing Niger.

²⁴ *ibid*;

²⁵

²⁶ UNHCR, January 2105, UNHCR operation in Malawi, factsheet

préliminaire a été lancé. Environ 145 000 personnes sont toujours en situation de déplacés mais la majorité des déplacés ont regagné leurs zones résidentielles vers avril 2015. 106 décès au total ont été enregistrés et une superficie de 64 000 hectares a été inondée, dont environ 40 000 hectares de terres cultivées.²⁷ En avril 2015, les inondations et le déplacement des masses ont déclenché une épidémie de choléra dans certains districts, faisant 423 cas et 6 décès.²⁸

27. Au Mozambique, de fortes pluies et inondations depuis le début de la saison des pluies vers la fin de 2014 en particulier de janvier à mars 2015 ont affecté au total près de 370 906 personnes, faisant 163 morts ; en outre, 35 000 maisons ont été détruites et 103.807ha des terres agricoles perdus.²⁹ Les fortes pluies et inondations ont causé le déplacement d'un grand nombre de personnes, 68 000 au total, le déclenchement d'une épidémie de choléra dans certaines zones, avec plus de 8.000 cas et 64 décès.³⁰ Selon une évaluation de la Banque mondiale, les dégâts causés par les fortes pluies et les inondations coûteraient de 400 à 500.000.000 de dollars. L'aide humanitaire, y compris l'aide alimentaire d'urgence a été fournie aux personnes touchées par l'insécurité alimentaire dans les régions inondées.

28. En Afrique du Sud, les disputes et les attaques xénophobes contre les étrangers ont commencé comme des disputes concernant le travail entre les étrangers et les Sud-Africains dans quelques localités proches de Johannesburg, dans la province de Gauteng, en janvier 2015, et se sont progressivement étendues à la province du KwaZulu-Natal et dans d'autres parties du pays vers mars 2015. Les situations socio-économiques défavorables, caractérisées par un taux de chômage élevé, un écart économique et social grandissant au sein de la population et la faiblesse des systèmes de prestation de services sont souvent citées comme facteurs sous-jacents de déclenchement d'une vague d'attaques contre les étrangers, leurs entreprises et les travailleurs migrants. Les attaques sans relâche ont fini par déplacer environ 5.000 étrangers et 6 personnes ont été tuées.³¹ Beaucoup ont cherché refuge dans les églises et les mosquées et les abris communautaires, lorsque les manifestations de protestation contre les attaques et les affrontements se sont dopés en avril 2015. L'escalade a incité le gouvernement à contenir la violence et à soutenir les réfugiés et les demandeurs d'asile en Afrique du Sud. Des milliers d'étrangers / travailleurs migrants déplacés ont été hébergés dans des stades en attendant leur départ volontaire vers les pays voisins. L'Afrique du Sud abrite encore 65 000 réfugiés reconnus et 295 000 demandeurs d'asile venus de la RDC, du Congo, d'Éthiopie, de la Somalie et du Zimbabwe.

29. La Zambie, tout comme certains de ses voisins, a connu des périodes de sécheresse en raison de précipitations inférieures à la moyenne. La pluie longtemps attendue en avril a causé l'échec des cultures qui à son tour a causé la pénurie de vivres pour les ménages. La production de maïs est au plus bas depuis cinq ans, d'où

²⁷ UNICEF, 14 April 2015, Malawi humanitarian situation report, no. 18

²⁸ *ibid*;

²⁹ UN Office of the Resident Coordinator, 24 April 2015, Mozambique Flooding, Situation report , no. 6

³⁰ *ibid*;

³¹ HCR, 14 avril 2015, News Stories, Concern at Xenophobic Violence in South Africa.

la peur, non seulement de l'insécurité alimentaire mais aussi de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse de la demande sur le marché intérieur du travail lié à l'agriculture.³² Malgré une croissance économique soutenue pendant toute une décennie, la Zambie se débat encore avec l'inégalité des revenus, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les défis connexes.

Région Afrique de l'Est

30. Durant la première moitié de l'année, conflits et conditions climatiques défavorables sont les principales causes de l'insécurité alimentaire qui va s'aggraver et des déplacements de personnes dans la région Afrique de l'Est.

31. L'arrivée tardive de pluies insuffisantes de mars à mai a affecté la disponibilité de l'eau, les ressources pastorales et la production agricole, d'où une période creuse pastorale plus longue que d'ordinaire dans certaines régions et la réduction des possibilités de travail agricole. Par conséquent, les niveaux de malnutrition pourraient s'aggraver après mai et ont déjà dépassé les seuils critiques dans certaines parties du **Nord du Kenya, de l'Est et du Sud de l'Éthiopie, des zones rurales de Djibouti et du centre-sud de la Somalie.**

32. Les tempêtes tropicales Chedza et Fundi ont frappé Madagascar le 16 janvier 2015, puis l'île a essuyé de fortes précipitations dans les semaines qui ont suivi. Cela a entraîné l'inondation par les rivières en crue et la destruction des terres agricoles. On estime qu'un total de 265 129 personnes ont été touchées, dont 62 544 ont été déplacées temporairement et 115 ont été tuées³³. En outre, on estime que 578 000 personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire dont 144.000 nécessitant une aide d'urgence. Bien que le plan de réponse du gouvernement et le soutien des partenaires sont intervenus, avec une prévision de mauvaises récoltes en mai / juin, le problème de l'insécurité alimentaire ne peut pas être entièrement résolu³⁴.

33. En Avril, les militants d'Al Shabaab ont attaqué l'Université de Garissa au Kenya, tué 147 étudiants et blessé 79 autres. Cette attaque est la plus récente d'une série perpétrée par Al Shabaab sur le Kenya depuis 2011. Au lendemain de cette attaque répréhensible, le gouvernement a annoncé que le camp de réfugiés de Dadaab qui abrite 550.000 réfugiés somaliens, sera fermé dans les trois mois et les réfugiés devront rentrer chez eux. La communauté humanitaire internationale massivement compatit, partage et comprend les préoccupations découlant de la situation ; le gouvernement a toutefois exhorté à considérer de façon critique les effets de la fermeture brutale des camps. Il est envisagé que forcer les réfugiés à rentrer en Somalie se traduira par des conséquences humanitaires désastreuses qui pourraient avoir une incidence sur les obligations du pays en ce qui concerne le droit international des réfugiés.

³² Groupe de travail sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avril 2015, Question 1.

³³ Bulletin humanitaire du Bureau de coordination des affaires humanitaires des NU, N° 18

³⁴ Ibid

34. À la suite d'une visite qu'a effectuée le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés en Somalie et au Kenya, ces derniers sont parvenus à une compréhension commune sur trois questions - la nécessité de veiller à ce que le retour des réfugiés somaliens de Dadaab soit volontaire et se déroule dans la sécurité et la dignité et conformément à l'accord tripartite entre le Kenya, la Somalie et le HCR; - la coopération, essentielle pour renforcer la sécurité à Dadaab; et troisièmement, la nécessité de créer et d'élargir des zones supplémentaires en Somalie pour le retour des réfugiés.

35. Au **Soudan du Sud**, la population civile continue de supporter le poids du conflit qui a commencé en 2013. La situation fragile aggravée par de graves répercussions des changements climatiques que sont de longues et fortes pluies saisonnières a constitué des contraintes logistiques. Cela ajouté au conflit a entravé l'acheminement des vivres et d'autres produits essentiels à leurs destinations en grand besoin. Des combats alimentés et incessants dans l'État du Haut Nil et l'État d'Unity ont conduit à des pertes en vies humaines, y compris celles de travailleurs humanitaires. À l'heure actuelle plus de 1,5 million de personnes ont été déplacées et la poursuite des violences pourrait aussi plonger le pays dans la famine.

36. L'intensification des hostilités armées dans l'État d'Unity depuis le début du mois de mai a touché des centaines de milliers de personnes de Bentiu. Compte tenu de l'escalade des hostilités autour de ces zones, les civils dans les principales villes auraient fui vers les villages éloignés tandis que d'autres se seraient dispersés dans la brousse. L'escalade de la violence a obligé la plupart des partenaires humanitaires à évacuer leur personnel des villes de Leer, Koch, Nyat, Ganyiel et Mayendit. Les activités humanitaires dans la région ont été interrompues et, en conséquence, plus de 300.000 civils ont besoin de secours d'urgence, de l'aide alimentaire et de services médicaux, y compris de l'aide qui sauve la vie.

37. En ce moment, il a un nombre total de 1,5 million de déplacés au **Soudan du Sud**, et le pays abritent en même temps près de 261 925 réfugiés en provenance du Soudan, de la RDC, de l'Éthiopie et de la République centrafricaine.

38. L'insécurité alimentaire demeure une préoccupation grave au Soudan du Sud. Les zones touchées par le conflit ont enregistré un très grand déficit céréalier. Une grande partie de la population déplacée sera tributaire principalement de l'aide alimentaire. Le conflit et l'insécurité ont affecté la migration et provoqué des mouvements inhabituels du bétail, d'où des inquiétudes par rapport à l'écllosion de maladies. En outre, Une baisse continue du financement humanitaire au Soudan du Sud pèse sur les partenaires de l'aide dans tout le pays, obligeant certains à se retirer des opérations qui actuellement fournissent des services essentiels à de milliers de personnes déplacées et d'enfants vulnérables.

39. L'Éthiopie est récemment passée devant le Kenya en tant que pays d'accueil du plus grand nombre de réfugiés d'Afrique après l'arrivée de centaines de milliers de Soudanais du Sud en Éthiopie. Actuellement, la population de réfugiés en Éthiopie a

atteint environ 630.000 personnes. Ce nombre a atteint le plafond en raison de la guerre civile qui fait rage au Soudan. Il est important de souligner que l'Éthiopie continue d'accueillir un grand nombre de réfugiés de nombreux pays africains, dont la Somalie, le Soudan, l'Érythrée, le Rwanda, le Burundi et le Yémen du Moyen-Orient.

40. L'**Ouganda** continue d'accueillir des réfugiés du Soudan du Sud, du Kenya et de la République démocratique du Congo (RDC). Il convient de féliciter le gouvernement de l'Ouganda pour ses efforts visant à assurer l'intégration des réfugiés dans le pays. Le gouvernement fournit des terres pour les moyens de subsistance des réfugiés et il a créé une symbiose pragmatique entre la communauté des réfugiés et de la communauté d'accueil.

41. Après des semaines de regain de tensions au **Soudan**, entre la tribu Reizegat au Sud et la tribu Ma'aliya à l'Est du Darfour, les combats entre ces deux groupes ont éclaté le 10 mai près d'Abou Karinka. Après la première journée de combats, l'Union africaine et la Mission des Nations Unies au Darfour (MINUAD) ont reçu des rapports sur les pertes en vies humaines tant du côté des civils que des combattants. La réponse humanitaire se poursuit au Nord du Darfour, les partenaires de l'aide répondent à la situation d'urgence dans la localité de Mellit à la suite du conflit qui a opposé les tribus Berti et Zayada en février et mars 2015. Il est également pertinent de noter que le Soudan reçoit lui aussi les déplacés du Soudan du Sud, qui ne sont pas considérés réfugiés au Soudan. Par ailleurs, le Soudan a récemment conclu un protocole d'entente avec le Tchad sur le rapatriement mutuel de réfugiés de leurs pays respectifs.

Région Afrique de l'Ouest

42. Durant la première moitié de l'année, la situation Ébola, une épidémie de rougeole et de méningite au Niger, ainsi que la sécurité dans le nord du Nigeria, n'ont cessé de se poser comme défis à la région. La sécurité alimentaire était une préoccupation de plus pour la région, en particulier dans les trois pays touchés par l'Ébola

Ébola

43. L'épidémie d'Ébola a continué en 2015, avec toutefois une diminution progressive de nouveaux cas d'infection pour les trois pays touchés, **la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone**. Depuis l'écllosion de l'épidémie en 2014, un total de 26 724 cas confirmés probables et suspects d'Ébola ont été signalés dans ces pays. Il y a eu 11 056 décès signalés.

44. Le gouvernement du Libéria, en collaboration avec les partenaires humanitaires, a déclaré la fin de la transmission active du virus Ébola au Liberia le 9 mai 2015. Cette déclaration faisait suite à 42 jours consécutifs pendant lesquels aucun nouveau cas confirmé de virus de la maladie d'Ébola n'était signalé, et tous les patients du virus Ébola sortis des centres de traitement. L'engagement durable de la communauté à une surveillance pérenne et à entretenir une capacité de riposte va se poursuivre.

45. Les données provisoires indiquent qu'il y avait un total de 9 nouveaux cas confirmés d'Ébola en Guinée et en Sierra Leone pour la semaine qui a pris fin le 10 mai 2015: 7 étaient en Guinée et 2 en Sierra Leone. Les efforts de réponse à la fois en Sierra Leone et en Guinée se poursuivent, avec dépistage actif des cas, collaboration transfrontalière, renforcement de la sécurité et du soutien, et réunions de mobilisation communautaire.

46. Un communiqué de presse du Fonds monétaire international, à la suite de sa récente visite effectuée du 23 avril to 8 mai en Guinée, affirme que bien que la stabilité macroéconomique a été maintenue en Guinée, sa croissance économique a été ralentie de 1,1 pour cent en raison des conséquences sociales et économiques de l'épidémie d'Ébola. En avril 2015, le groupe de développement des Nations Unies a calculé que l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble peut perdre en moyenne au moins 3,5 milliards de dollars par an de 2014 à 2017, des conséquences de l'épidémie d'Ébola.

SOMMET HUMANITAIRE MONDIAL

47. Il convient de rappeler que lors de la soixante-huitième Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, avait annoncé que le tout premier sommet humanitaire mondial se tiendrait en mai 2016 à Istanbul (Turquie). En conséquence, conscient que l'Afrique sera au centre des discussions du Sommet mondial, le Conseil exécutif, dans sa décision EX.CL/Dec.817 (XXV), tout en se félicitant de l'annonce faite par le Secrétaire général du tout premier Sommet humanitaire mondial de l'ONU prévu en mai 2016 à Istanbul (Turquie), a invité « la Commission, en étroite collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés à engager les États membres dans un 'processus politique' tout en assurant leur participation au 'processus technique ' qui est en train d'être organisé par le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies en vue de dégager une position africaine qui sera présentée lors du Sommet humanitaire mondial ; " Le Sommet mondial s'articule autour de quatre domaines thématiques: **l'efficacité humanitaire; la transformation par l'innovation; la réduction de la vulnérabilité et la gestion des risques et la prise en charge des besoins des personnes en conflit.**

48. Trois résultats de ce processus politique sont envisagés: a). **Une position africaine commune**, pour mettre en évidence les préoccupations et les propositions de l'Afrique pour une transformation du système humanitaire mondial, sur un futur agenda humanitaire pertinent et approprié pour l'avenir; b). **Une déclaration** réaffirmant l'engagement de l'UA à résoudre les problèmes de déplacement forcé et réaffirmant les idéaux du panafricanisme et les objectifs de l'Afrique, tout en soulignant les repères d'un futur agenda humanitaire; et un ensemble de c). **Recommandations** sous forme d'appel à l'action sur des cibles spécifiques, pour aborder globalement les questions de déplacement forcé sur le continent. La position commune mobilisera en outre l'engagement de l'Afrique sur les points suivants :

- la responsabilité première de l'État qui est de protéger et d'aider les populations touchées ;
- la garantie par l'État de l'espace humanitaire nécessaire et de l'accès à cet espace ;
- l'engagement à utiliser des moyens militaires pour aider les personnes touchées par le conflit ;
- le respect des principes humanitaires et des normes internationales dans l'élaboration de l'humanitarisme en Afrique.

CONCLUSION

49. Le continent, au cours des six derniers mois, a vu le déclin de la maladie du virus Ébola (EVD) en Afrique de l'Ouest. Ceci laisse présager que d'ici la fin de l'année, l'EVD n'appartiendra plus qu'au passé. Il est également évident que les avancées militaires obtenues grâce aux efforts combinés des forces en provenance du Nigeria, du Niger, du Tchad et du Cameroun, le phénomène Boko Haram peut également être en recul. Par conséquent, il est prévu qu'il y aura une amélioration de la difficile situation humanitaire dans la région du bassin du lac Tchad. Même si les activités négatives d'Al Shaabab continuent au Kenya et en Somalie, les efforts de l'AMISOM dans la lutte contre cette situation en Somalie finiront par avoir des résultats positifs au Kenya.

50. Les consultations avec les autres régions du continent en ce qui concerne la formulation de la position africaine commune au Sommet humanitaire mondial continueront au cours du prochain semestre. La Commission exhorte toutes les régions à participer activement à la formulation de la position commune.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report of the PRC sub-committee on refugees, returnees and internally displaced persons

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4716>

Downloaded from African Union Common Repository